

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à M. Christophe MOUTAUD, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Philippe PONSARD à Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : Mme Annie ZAPATA

DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - SECURISATION ET INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE PEYRABOUT ET SAVENNES

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente sur la gestion de l'eau potable sur son territoire, souhaite sécuriser la ressource en eau potable sur la commune de SAVENNES. Cette commune ne possède pas de ressources sur son territoire. La commune de ST CHRISTOPHE assure l'alimentation en eau pour SAVENNES. La commune de PEYRABOUT est excédentaire sur le secteur limitrophe avec la commune de SAVENNES, d'environ 50m³/jour.

Délibération n°224/22 du 15/09/22

7. Finances locales 7.5 Subventions

L'Agglomération souhaite réaliser une interconnexion entre le réseau d'eau potable du centre bourg de PEYRABOUT et celui de SAVENNES, au village « Le Gourgeaud ». La commune de SAVENNES pourra bénéficier des excédents de production du réseau de PEYRABOUT.

L'interconnexion sera réalisée grâce à un tuyau en polyéthylène de diamètre 63mm sur une longueur de 1100ml. Les travaux se dérouleront sous accotement de la RD52. Ils sont soumis à une autorisation du Conseil Départemental de la Creuse (soumis à son accord).

La mise en place du réseau sera réalisée à l'aide d'une trancheuse, limitant les coûts d'enfouissement et permettant une durée de chantier moins longue.

La durée des travaux serait d'environ 3 semaines, tranchées et raccordements sur les réseaux existants de PEYRABOUT et de SAVENNES. Ces travaux seront réalisés, fin du premier trimestre 2023. L'Agglomération réalisera cette opération, via l'accord cadre pour travaux sur réseaux d'eau potable en cours (2021-2025) ;l'entreprise MIGLIORI est titulaire de ce marché avec trois autres entreprises en co-traitance.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR	DETR Rubrique 13	46 000.00€	40%	30/09/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		11 500.00€	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		34 500.00€	30%		
TOTAL DES subventions publiques		92 000.00€	80%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
--	--	--

Autofinancement	23 000.00€	20%
dont emprunt		

TOTAL GENERAL €HT	115 000.00€	100%
--------------------------	--------------------	-------------

En conséquence, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 9 septembre courant,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



La secrétaire de séance


Annie ZAPATA